

COOPSCO

**COOP ÉTS**

25  
ANS  
DE COOPÉRATION!

# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADOPTÉ PAR LE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE 11 MARS 2013

La Coopérative étudiante de l'École de technologie supérieur de Montréal, ci-après appelée Coop ÉTS, reconnaît son rôle de citoyen corporatif responsable envers la communauté qui l'entoure. Cette communauté, composée des employés de la Coop, partenaires et membres, entretient des attentes en ce qui concerne les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de son milieu. La Coop ÉTS entend y répondre de façon adéquate.

Dans cette optique, la Coop ÉTS s'engage à promouvoir les principes de développement durable dans ses politiques, actions et règlements, tout en tenant comptes des ressources à sa disposition et de sa santé financière.

## QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Un développement durable est un développement « qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (Loi sur le développement durable du Québec, 2006).

## DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des 16 principes définis par la Loi sur le développement durable du Québec<sup>1</sup>, neuf (9) applicables aux activités de la Coop ÉTS sont partie intégrante de l'engagement de celle-ci.

**Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

**Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.

**Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

**Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

**Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

**Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable.

**Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

**Production et consommation responsable** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans sociaux et environnementaux, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

**Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

1. [www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm)

## UNE COOPÉRATIVE; UN MODE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Alors que les entreprises privées placent la rentabilité et le profit au cœur de leurs préoccupations, les coopératives y placent la personne humaine. Les coopératives sont en effet des associations autonomes de personnes réunies dans le but de satisfaire leurs aspirations et besoins au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective.

Les coopératives promulguent des valeurs de prise en charge, de responsabilités mutuelles et personnelles, d'égalité, d'équité, de solidarité et de primauté de la personne sur le capital. Les membres d'une coopérative adhèrent à une éthique basée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

L'argent investi dans les coopératives provient des membres. Les surplus éventuels générés sont affectés à différentes activités ou conservés pour assurer la pérennité des coopératives.

Les coopératives ne vivent donc pas en vase clos, aussi doivent-elles s'engager envers leur milieu. Elles doivent contribuer au développement des communautés les entourant et se montrer soucieuses des enjeux touchant ces communautés. Or, le principal enjeu des communautés du monde entier concerne actuellement l'environnement, le développement et la répartition équitable des ressources. Tous conviennent que le type de développement mis de l'avant par la passé ne répond plus à la capacité planétaire et compromet la qualité des générations futures.

### CETTE POLITIQUE VOUS IMPLIQUE

Cette politique s'adresse à vous si vous êtes un employé, un administrateur ou un membre de la Coop ÉTS. Vous en êtes les ambassadeurs.

De plus, la Coop ÉTS s'attend à la coopération de ses fournisseurs de produits ou services dans l'application des principes de cette politique.

## UN PLAN INTÉGRÉ

Le plan de développement durable de la Coop ÉTS, intégré à la planification stratégique, a pour objectif de répondre aux enjeux DD selon les cinq (5) principaux champs d'application suivants :

### Gouvernance

La gouvernance renvoie à la manière dont la direction et le conseil d'administration fonctionnent, prennent leurs décisions et orientent la Coop. Il s'agit du corps central, de l'âme de la Coop, et leur engagement est essentiel pour une démarche de développement durable cohérente et pérenne. Le thème aborde aussi les relations entretenues avec la communauté, de la simple communication jusqu'au soutien alloué par la Coop à des causes sociales. C'est l'occasion pour la Coop de contribuer positivement aux défis qui sont en dehors de sa sphère d'activité habituelle.

### Ressources humaines

Sans employé, une entreprise ne peut exister. Les employés forment le groupe le plus étroitement concerné par les activités et le devenir de la Coop. Qui plus est, dans le secteur commercial, les employés sont les visages de la Coop et un facteur majeur de succès des relations avec la clientèle. Ce thème aborde des bonnes pratiques pour bâtir des relations gagnantes avec les employés.

### Développement commercial et service aux membres

Le développement commercial concerne les pratiques d'affaires, de mise en marché et de service à la clientèle qui contribuent grandement à la rentabilité de la Coop. Ce thème s'intéresse donc à l'efficacité de ces pratiques comme facteur de viabilité économique. Néanmoins, comme commerçant, la Coop devra paradoxalement réfléchir sur les conséquences d'une augmentation sans fin des ventes de produits, en particulier des produits rapidement jetables, ainsi que sur l'endettement et la surconsommation des ressources naturelles.

## UN PLAN INTÉGRÉ (suite)

### Gestion des ressources naturelles et matérielles

Ce thème s'intéresse aux ressources utilisées pour la gestion interne de la Coop, ce qui le différencie du thème suivant qui s'intéresse aux ressources relatives aux biens et services à la clientèle. Dans ses activités, la Coop devrait tenter de réduire sa consommation de ressources au minimum nécessaire, de les choisir avec discernement et de limiter leurs impacts sur le milieu par une gestion responsable.

### Produits, services et sensibilisation de la communauté

Ce thème s'intéresse aux ressources relatives aux biens et services à l'intention de la clientèle. Un commerce ne fabrique pas les produits qu'il vend, mais il les choisit lors de son approvisionnement et il les offre à ses clients selon des modalités définies. Le commerce a donc une certaine responsabilité face aux impacts de ces produits et services. En conséquence, ce thème suggère des pratiques d'approvisionnement qui tiennent compte de critères socioéconomiques et environnementaux et qui encouragent la promotion de la consommation responsable auprès des membres et de la communauté.

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION

Le comité développement durable, présidé par un administrateur de la Coop, est composé de cinq (5) membres, dont deux employés de la Coop. Il aura pour mandat de :

- Collaborer à l'élaboration du plan d'action détaillé de la Coop ÉTS en matière de développement durable, ainsi qu'à la révision et à la validation des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action élaboré;
- Suggérer des modifications à la présente Politique dans une optique d'amélioration continue;
- Assurer une veille des pratiques innovantes de développement durable et les promouvoir dans un contexte coopératif et commercial;
- Présenter un rapport annuel DD à l'assemblée générale de la Coop.

La direction générale, quant à elle, assure la mise en œuvre de la politique et du plan d'action de développement durable et veille à son évolution opérationnelle.



**Coop ÉTS**

1111 rue Notre-Dame Ouest, Local B-0200

Montréal, Québec, H3C 6M8

Tél. : 514 396-8912 • Fax : 514 396-8978

[www.coopets.ca](http://www.coopets.ca)